

Communiqué sur la situation des Indiens Tukano: Dominique Buchillet,
anthropologue ORSTOM; Belem, le 16 janvier 1986.

L'invasion des terres des Tukano

Depuis l'annonce de la richesse aurifère en 1983 de la région du Haut Rio Negro, au Nord-ouest de l'Etat d'Amazonas (Brésil), Les Indiens Tukano, Baniwa et Maku (environ 15.000) souffrent de plus en plus des pressions violentes exercées sur leur territoire par des prospecteurs indépendants et des compagnies minières privées. De nombreux affrontements ont eu lieu entre Indiens et chercheurs d'or tout au long de l'année 1985. Ces conflits semblent avoir trouvé leur point culminant avec le massacre de 60 Indiens Tukano en janvier 1986 (annoncé par la presse brésilienne le 9 janvier) près de l'un des gisements aurifères de la région du Haut Rio Negro, la Serra da Traira.

Les terres occupées par les Indiens Tukano, Baniwa et Maku n'ont pas encore reçues de reconnaissance juridique: quatre territoires indigènes (Pari Cachoeira, Içana-Aiari, Xié et Içana-Xié) ont été en 1979 délimitées (c'est à dire que leurs limites ont été identifiées après un relevé topographique) par la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI, qui dépend du Ministère de l'Intérieur) mais, malgré les demandes réitérées de la part des leaders indigènes et des anthropologues effectuant des recherches dans la région, ces terres n'ont pas encore été bornées sur le terrain.

Profitant de cette indéfinition du statut légal des terres indigènes de la région, prospecteurs indépendants et compagnies minières privées ne cessent de les envahir par des coups de force de plus en plus violents. L'organisation de ces invasions planifiées a été précédée, ces dernières années, par des tentatives visant à faire ^{ratifier, confirmer} entériner légalement la spoliation des terres indigènes renfermant des richesses minières comme celle des Tukano.

Un décret a ainsi été signé en 83 (Décret n°88.985 du 10/11/83) par le Président de la République (Général Figueiredo) afin d'ouvrir les territoires indigènes à l'exploitation minière par des compagnies privées sous le prétexte fallacieux de les protéger contre les effets désastreux de l'exploitation indépendante par des prospecteurs clandestins.

Ce décret est une révision des articles 44 et 45 du Statut de L'Indien (Loi 6001 du 21 octobre 1973) qui réserve la prospection de surface aux Indiens et restreint l'exploitation du sous-sol aux entreprises brésiliennes pour des raisons de "sécurité nationale". Ce décret prétend légitimer la pénétration d'entreprises nationales et multinationales sur les terres indiennes afin d'en exploiter les richesses naturelles. Il est ainsi en contradiction flagrante avec l'article 198 de la Constitution Fédérale du Brésil qui garantit aux Indiens "la possession permanente des terres qu'ils occupent et l'usufruit exclusif des richesses existantes".

La promulgation de ce décret devait être complétée, en conformité avec son article 9, par l'émission d'un règlement d'application par la FUNAI. Malgré les pressions politiques constantes exercées par le Département Nacional de la Production Minérale (DNPM) du Ministère des Mines et Energies sur les présidents successifs de la FUNAI, ceux-ci n'ont jamais accepté de signer les projets de règlements d'application qui leur étaient soumis. En janvier 1985, pour mettre un terme au blocage administratif, César Cals, alors Ministre des Mines et Energies, rédigea un nouveau décret en supprimant l'article 9 du précédent. Ce décret fut signé par le Président Figueiredo le 9 janvier 1985. Le Président, devant les mouvements de protestation soulevés par la signature de ce nouveau décret (représentants indigènes, anthropologues, entités d'appui à la cause indigène...) fit alors marche arrière en le révoquant. Malgré cet insuccès législatif, de nombreuses compagnies minières ont soumis depuis deux ans des demandes officielles de permis d'exploitation en territoire indigène qui ont, dans certains cas, reçu un avis positif du DNPM mais sans toutefois que la FUNAI n'ait donné son accord.

Dans la région du Haut Rio Negro au moins 12 compagnies ont déposé des demandes de concession pour exploiter des gisements d'or, de tungstène, de platine, de tantalite, d'argent, de phosphate... Parmi elles, la TABOCA (une des nombreuses filiales du groupe Pauliste PARANAPANEMA) et la GOLD AMAZON MINERADORA LTDA. (dont un des principaux actionnaires est le Gouverneur de l'Etat d'Amazonas, Gilberto Mestrinho) ^{faest} se prévalent depuis octobre 1985 d'avoir obtenu auprès du DNPM des concessions d'exploitation aurifère dans la Serra da Traira où aurait eu lieu le massacre rapporté par la

presse brésilienne. Ces supposés permis d'exploitation n'ont, en aucun cas, reçu l'aval de la FUNAI (cf. rapport du Groupe de Travail Alto Rio negro crée par le Président de la FUNAI -Portaria nº1892/E du 19/06/85).

Les opinions anti-indiennes de Gilberto Mestrinho sont de notoriété publique au Brésil: il se dit opposé à la reconnaissance légale des terres indigènes de l'Etat dont il est le Gouverneur (a Critica, 1/08/85). Au cours d'une réunion avec les entrepreneurs de la zone franche de manaus le 22 août 1985 (voir a Critica du 24/08/85), il déclarait ainsi vouloir défendre plutôt les terres des "civilisés" ("civilizado" s'opposant à "Indio") et il ajoutait: "J'ai déjà utilisé la police militaire et je l'utiliserai autant de fois qu'il sera nécessaire mais ici, la FUNAI et les faux défenseurs des Indiens qui veulent défendre la culture de l'Indien en imposant la croix, ce n'est pas la croix du Christ mais celle de Marx, je ne le permettrai pas ici en Amazonas".

Depuis la dénonciation (Diario do Amazonas, 15 Octobre 1985) faite par deux prospecteurs indépendants (Acidesio Miranda de Souza et Raimundo Francisco de Souza) selon laquelle les hommes de main de la compagnie TABOCA interdisaient l'accès du gisement aurifère de la Serra da Traira en alléguant que cette région appartenait à la firme, Gilberto Mestrinho, prenant la défense de la TABOCA, rétorquait qu'elle avait des concessions officielles dans la Serra da Traira ("la partie interdite est celle sur laquelle la firme possède un permis d'exploitation). Il conclut en disant: "Vous permettriez que des envahisseurs entrent impunément votre maison?". Il y a là, à l'évidence, un mépris parfait pour la législation indigéniste et la Constitution brésilienne qui reconnaissent l'inaliénabilité des terres indiennes et les droits de possession permanente qu'ont sur elles et sur les richesses naturelles qu'elles comprennent les ethnies qui les occupent.

La TABOCA et la GOLD AMAZON se sont dotées de milices paramilitaires privées (composées d'anciens officiers de réserve de l'armée brésilienne, voir a Critica 9/01/86 et Jornal de Brasilia 14/01/86) afin de faire valoir leurs droits supposés sur la région en la vidant de tous les petits prospecteurs indépendants.

La GOLD AMAZON dispose ainsi d'un véritable quartier général sur un bateau (le 'CANUTAMA'). Ce bateau, appartenant au Gouverneur de

l'Etat d'Amazonas Gilberto Mestrinho. Les milices de la GOLD AMAZON interdisent l'accès des sites miniers du Haut Xié, Haut Içana (Site Matapi). La TABOCA et la GOLD AMAZON sont elles-mêmes en conflit dans la région et il semble que la TABOCA ait récemment pris le contrôle de la Serra da Traira (où le massacre des Indiens Tukano aurait eu lieu).

La situation dans le Haut Rio negro est donc particulièrement explosive par le fait que compagnies minières elles-mêmes concurrentes et prospecteurs indépendants se font une véritable guerre tout en s'opposant conjointement aux Indiens dont ils envahissent les terres.

Les prospecteurs indépendants au nombre d'une dizaine au début 85 sont, par ailleurs, maintenant 200 dans la Serra da Traina. Leurs invasions sont de plus en plus planifiées et prennent également un tour paramilitaire (treillis, armes de gros calibre). La Fondation Nationale de l'Indien a été jusqu'ici impuissante à enrayer le processus de pénétration massive des chercheurs d'or sur les terres des Tukano malgré les appels pressants et réitérés des leaders de cette ethnie.

Devant la tension et la violence croissantes dans la région de la Serra da Traira au cours de l'année 85, les Indiens de la région (Rios Tiquié e Uaupès) ont organisé plusieurs réunions pour définir une politique commune face à l'invasion de leur territoire. Les missionnaires salésiens de Pari cachoeira (voir lettre au Président de la FUNAI du Père Guerino Sartori, décembre 1985) fait état du climat de désespoir et de révolte des Indiens Tukano "saturés d'être méprisés, maltraités, moqués, offensés, volés et menacés de mort par les chercheurs d'or blancs" et se sentant abandonnés devant "le manque de mesures prises par les autorités compétentes". Plusieurs conflits ayant provoqué des morts de part et d'autre ont eu lieu en octobre et décembre 1985 entre Tukano et prospecteurs indépendants.

Massacre dans la Serra da Traira?

Le massacre de 60 Indiens aurait eu lieu dans la Serra da Traira au début du mois de janvier 1986. En raison des difficultés de communication avec la région (la radiophonie la plus proche, en dehors de celles des compagnies privées sur lesquelles on ne peut compter, se trouve à la mission salésienne de Pari cachoeira à huit jours de voyage de la zone de conflit), cette nouvelle n'est parve-

nue à la presse que le 9 janvier. Les difficultés de communication avec les zones en litige expliquent aussi qu'il est très difficile de savoir exactement ce qui s'est passé. La nouvelle du massacre n'a pas encore été confirmée ou infirmée de la part des sources indépendantes.

Benedito Machado, leader Tukano, de retour de Brasilia où il venait une fois de plus de réitérer les appels des Tukano en faveur d'une solution urgente qui mette un terme au conflit qui les oppose aux chercheurs d'or depuis quelques mois, a appris la nouvelle : à Manaus par une communication téléphonique de sa soeur, Cecilia Machado, résidant à São Gabriel da Cachoeira (Rio Negro). Selon cette source, entre 150 et 200 chercheurs d'or auraient quitté la petite ville de São Gabriel. Ils auraient utilisé des layons ouverts par les Indiens dans la forêt et, en cours de route, auraient volé trois barques dont l'une appartient à l'un des Pères de la mission salésienne de São Gabriel. Vêtus de treillis militaires et armés de mitraillettes - ce schéma de pénétration a une certaine parenté avec celui perpétré en février 85 dans la Serra de Surucucu, territoire des Indiens Yanomami (Roraima) par José Altino Machado * et, selon certaines sources (O Liberal 9/01/86) il aurait lui-même orchestré cette nouvelle invasion. - ils se seraient violemment opposés avec les Indiens Tukano qui voulaient contenir leur avance. Dans les jours qui suivirent l'annonce du massacre, Alvaro Tukano, Coordinateur de l'Union des nations Indigènes, alertait la presse brésienne (a Critica 9/01/86) en affirmant que 4000 Indiens étaient "sur le pied de guerre" et prévenait les autorités qu'il pourrait y avoir de nouveaux conflits sanglants si une solution immédiate - c'est à dire, le retrait des chercheurs d'or - n'était pas prise car les Indiens ^{JE SENTAIENT} de plus en plus acculés sur leurs propres terres.

Il annonçait également que des milliers d'Indiens venant d'autres parties de la région du Haut Rio Negro se dirigeaient vers la Serra da Traira pour prêter main forte aux Indiens menacés dans cette région.

Le "Jornal de Brasilia" d'hier (14/01/86) présente une version un peu différente du conflit. Un article, non signé, y mentionne en effet non plus 200 chercheurs d'or mais 600 et, se basant sur les infor-
* propriétaire d'une petite compagnie aérienne spécialisée dans le transport des chercheurs d'or.

mations recueillies auprès de Alvaro Tukano affirme que ces six cent hommes armés de mitraillettes sont, en fait, des hommes de main des compagnies privées qui exploitent les richesses minières de la région du Haut rio Negro.

Que la nouvelle du massacre de 60 Indiens Tukano soit - ou non - confirmée, la gravité de la situation des Indiens du Haut Rio Negro démontre une fois de plus la nécessité et l'urgence des mesures à prendre pour garantir et protéger l'inviolabilité de leur territoire. La reconnaissance légale et la démarcation sur le terrain d'une réserve territoriale continue et la mise en place d'un dispositif de contrôle pour assurer son intégrité effective, sont les seuls moyens de mettre un terme à ces invasions illégales. Ces mesures garantiraient ainsi aux Indiens, selon les termes de la législation indigéniste et de la Constitution Fédérale la possession permanente des terres qu'ils occupent et l'usufruit des richesses naturelles existantes. Ce sont aussi les deux principales conclusions auxquelles est parvenu le groupede travail Alto Rio Negro créé par le propre Président de la Funai.

L'envoi dans la région d'une comission mixte (techniciens du Ministère de la Réforme et du Développement agraire, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Intérieur, fonctionnaires de la FUNAI, représentants indigènes) ayant pour but de délimiter officiellement lesterres revendiquées par les Indiens a été annoncée pour la fin du mois de janvier (a Critica, 9/01/86). Il est à espérer que ces travaux seront immédiatement suivis de mesures de bornage sur le terrain et d'instauration d'un contrôle aux points d'invasions les plus vulnérables de la réserve territoiriale indigène. Ceci afin d'enrayer le processus de spoliation des terres Tukano qui, s'il n'a pas déjà provoqué un "massacre" a néanmoins entraîné des morts de part et d'autres et risque de produire des conflits de plus en plus graves et difficilement maîtrisables.

Depuis le 13 janvier des fonctionnaires de la FUNAI et de la police fédérale s'emploient à expulser des chercheurs d'or des terres Tukano et font état d'une résistance à cette évacuation de la part d'entreprises (non nommées) qui auraient financé cette invasion (a Critica 14/01/86).

Sans nier l'extrême tension qui règne entre Indiens et chercheurs d'or dans la région de Pari Cachoeira et de la Serra da Traira (leur

nombre entre 150 et 200 est confirmé), la FUNAI nie la thèse du massacre et l'existence d'un conflit ouvert entre Tukano et Blancs. Elle attribue la propagation de cette nouvelle sous forme de rumeur qui aurait son origine dans le climat d'inquiétude extrême où se trouvent les Indiens Tukano alarmés par l'invasion de grande envergure qui commençait à toucher leur terre (O Liberal, 15/01/86). Cependant le 8 janvier (avant l'annonce du massacre) le Délégué régional de la FUNAI de l'Etat d'Amazonas à Manaus (Sebastião Amancio da Costa) évoquait l'imminence d'un conflit entre Blancs et Indiens et accusait directement l'entreprise minière PARANAPANEMA d'en être l'instigateur (A Critica, 8/01/86).

D. F. W.